

Mise en ligne : 6 août 2016.
Dernière modification : 27 septembre 2016.
www.entreprises-coloniales.fr

NATIONAL BANK OF TURKEY Banque nationale de Turquie

[Crédit foncier national ottoman]
(*Le Capitaliste*, 28 janvier 1909)

On annonce la conclusion d'une entente complète entre la Banque ottomane et la Banque de Paris et des Pays-Bas au sujet de la création du Crédit foncier national ottoman.

MM. [Gaston] Auboyneau [Banque impériale ottomane] et [J.-H.] Thors¹ sont arrivés à Constantinople pour arrêter les derniers détails de cette affaire. La future société serait au capital provisoire de 3 millions de livres turques.

D'autre part, le bruit court que la maison Sheress Pacha, de Londres, négocie avec le groupe Cassel [Banque nationale de Turquie/National Bank of Turkey] pour la création d'un établissement similaire.

Turquie
(*Le Temps*, 2 février 1909)

Constantinople, 1^{er} février
Les statuts de la Banque nationale de Turquie ont été définitivement approuvés vendredi.

[Crédit foncier ottoman]
(*Le Capitaliste*, 23 septembre 1909)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_foncier_ottoman.pdf

On annonce que la constitution du nouvel établissement financier de la Turquie, le Crédit foncier ottoman, est maintenant très proche : MM. Thors et Hamdi-Bey viennent d'arrêter définitivement les statuts d'une société au capital de 2 millions de livres turques ; ces statuts seront expédiés à Constantinople pour être approuvés par le gouvernement ottoman.

Les promoteurs de cette nouvelle institution sont : la Banque de Paris [BPPB], la Banque nationale [Banque nationale de Turquie/National Bank of Turkey (sir Ernest Cassel)] et la Banque ottomane. Le fonctionnement du nouvel établissement précédera les modifications nécessaires à la législation ottomane pour la mobilisation de biens vakoufs.

¹ J. H. Thors (1838-1920) : sous-directeur (1872), puis directeur, directeur général et enfin (1908) administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Cheville ouvrière de sa filiale, le Crédit foncier franco-canadien. Propriétaire d'un grand domaine en Tunisie (*Le Journal des débats*, supplément sur les colonies françaises d'Afrique, 14 décembre 1890). Administrateur des Mines de Balia-Karaïdiin, membre des Amis de l'Orient.

Fonds turcs
(*Le Journal des finances*, 25 septembre 1909)

Aucune offre ferme ne paraît avoir été présentée jusqu'ici pour le nouvel emprunt mis, comme nous l'avons dit, en adjudication.

Toutefois, on annonce l'arrivée de Sir Ernest Cassel à Constantinople, en compagnie du chef de la Banque Baring Bros, pour y engager des pourparlers à ce sujet.

Notons que la déclaration faite par le ministre des Finances Djavid bey, que la Turquie contracterait un emprunt sans avoir recours à la Dette publique ottomane*, fit l'objet d'une vive discussion dans la dernière réunion du conseil d'administration de la Dette, discussion à laquelle prirent part les délégués italien, français et anglais. Ce dernier aurait vigoureusement défendu la décision du ministre des Finances turc.

Le ministre des Finances travaille activement à élaborer le budget pour la rentrée des Chambres. Il déclare qu'il n'admettra, à aucun prix, un déficit supérieur à trois millions.

Il compte sur une conclusion rapide des pourparlers engagés pour l'augmentation des droits de douane et se déclare prêt à prendre rengagement d'élaborer, dans un délai fixe, un tarif spécifique pour remplacer le tarif uniforme *ad valorem* actuellement en vigueur.

Fonds ottomans
(*Le Journal des finances*, 9 octobre 1909)

Les bruits les plus contradictoires circulent au sujet du prochain emprunt. Il est certain que la lutte se continue entre la Banque ottomane et sir Ernest Cassel [Banque nationale de Turquie]. Suivant une dépêche, la Banque ottomane n'aurait pas encore accepté les propositions du gouvernement et serait même en désaccord avec celui-ci sur plusieurs points. Suivant une autre dépêche, au contraire, le directeur général de la Banque aurait déclaré au ministre des Finances ottoman que la Banque était prête à prendre la totalité de l'emprunt aux conditions proposées par la Turquie.

On dit, d'autre part, que le gouvernement français refuserait l'admission à la cote de Paris de l'emprunt projeté de 7 millions de liv. si celui-ci était contracté sans le concours du consortium français, à la tête duquel est la Banque ottomane.

En ce qui concerne les droits de douane, la Porte s'était empressée de remercier les puissances d'avoir donné leur assentiment au projet de relèvement de ces droits. Or, le gouvernement anglais fait savoir qu'il n'entend pas donner cet assentiment sans condition.

On assure, qu'au contraire, le gouvernement de Berlin a communiqué à la Porte qu'il acquiesce en principe au projet.

Fonds ottomans
(*Le Journal des finances*, 16 octobre 1909)

On annonce la conclusion imminente de l'emprunt de 7.000.000 de livres dont nous avons précédemment parlé. La Banque ottomane serait d'accord avec le gouvernement turc

Deux tiers seraient souscrits par la Banque ottomane et le reste par le groupe anglais Cassel [Banque nationale de Turquie]. L'émission serait faite par la banque seule. Il

serait établi une distinction entre la portion prise par chacun des deux groupes. En d'autres termes, une portion serait placée en Angleterre et une autre en France, et la première ne serait pas négociable sur le marché de Paris.

Turquie
NOMINATION
(*Le Temps*, 10 août 1910)

Sir Henry Babington Smith a démissionné de ses fonctions de secrétaire des postes pour prendre la situation de président de la Banque nationale de Turquie, actuellement en formation.

[Concurrence]
(*Le Temps*, 9 septembre 1910)

Constantinople, 8 septembre.
Les journaux annoncent que le ministère des finances a conclu un arrangement concernant une avance de cinq cent mille livres avec la Banque nationale de Turquie.

[Concurrence]
(*Le Temps*, 12 septembre 1910)

Les approches de la saison d'automne ont été, et sont encore, signalées par une discussion dans le monde financier et par un échange de communiqués dans la presse les plus vifs qu'il ait été donné d'observer depuis une trentaine d'années, à propos d'un emprunt ottoman.

Pour quelles raisons? Voilà précisément ce qui fait la délicatesse du sujet. D'ailleurs, nous avons déjà émis, il y a plusieurs semaines, quelques considérations à cet égard, auxquelles nous ne trouvons rien à retrancher.

Nous voulons seulement, aujourd'hui, les compléter à la lumière de faits nouveaux.

Disons tout de suite que si le nouvel emprunt avait suivi la filière des précédents, si le gouvernement turc ne s'était trouvé ici encore une fois qu'en face du consortium financier ordinaire, les négociations et l'obtention de la cote de la Bourse de Paris auxquelles celle-ci donne lieu, seraient probablement déjà choses faites. Mais le jeune ministre des finances ottoman Djavid bey, venu en France au mois de juillet dernier, « non pour négocier un emprunt », avait-il affirmé dans une interview, mais pour parler affaires tout de même — on vient de s'en apercevoir — s'est mis en rapport avec un groupe financier étranger au consortium des grandes sociétés de crédit et a conclu avec lui le contrat d'emprunt à des conditions inespérées pour les futurs souscripteurs, conditions qui n'ont pas été sans surprendre et séduire après coup la finance européenne, puisqu'il s'agit de donner en garantie de l'emprunt un gage qui n'avait jamais pu être obtenu du sultan lui-même, c'est-à-dire les douanes de Constantinople.

Jusqu'à la révolution, l'administration des douanes était restée sous la dépendance du grand vizirat ; ce n'est que depuis cette époque qu'elle a passé sous le contrôle du ministre des finances, qui s'est empressé d'en disposer, comme c'était sans doute son droit.

Malgré cette garantie exceptionnelle, on conçoit fort bien que les négociations

engagées pour obtenir la cote de la Bourse de Paris n'aient pas marché avec toute la rapidité que le brillant et bouillant ministre des finances de Turquie aurait désiré. Il devait se heurter à bien des difficultés, et il faut convenir que ce jeune ministre n'employa pas peut-être, pour les aplanir, les procédés diplomatiques les mieux appropriés.

Au lieu de tenir compte, au moins dans la forme, de l'autorité acquise chez nous par la Banque ottomane et le consortium financier, en raison des services rendus aux créanciers de la Turquie, Djavid bey a pris vis-à-vis d'eux une attitude qui a paru plutôt désobligeante.

Mais c'est surtout pour l'honorable M. Laurent, conseiller financier de la Turquie, qu'il aurait dû avoir plus d'égards. Après tout, n'est-ce pas sur la demande du gouvernement jeune-turc lui-même que ce conseiller a été envoyé par la France à Constantinople pour mettre un peu d'ordre dans les finances publiques et pour aider à la confection du premier budget ? On ne devait pas oublier cette circonstance. On ne doit donc pas se montrer surpris que ce malentendu ait justifié, pour une certaine part, l'intervention très significative du ministre des affaires étrangères et du président du conseil français lui-même dans la poursuite des négociations.

D'ailleurs, il est absolument inexact et souverainement injuste de dire que M. Laurent se soit appliqué à dénigrer le crédit de la Turquie, qu'il avait mission de conseiller. C'est précisément le contraire qui s'est passé et les conclusions qu'il formula dans la conférence faite par lui au mois de mars 1910, à Paris, sous la présidence d'Hussein Hilmi pacha, ancien grand vizir de l'empire ottoman, constituent en même temps que le démenti le plus net, le plus formel, une semblable assertion, un ensemble d'excellents arguments à offrir à l'épargne française par le groupe financier qui sera chargé de placer ici le nouvel emprunt.

M. Laurent a eu, en effet, bien soin de faire ressortir la sincérité du premier budget établi par lui et par le ministre des finances : les recettes de ce budget n'ont pas été majorées, le déficit de 100 millions qu'il comporte est inférieur au déficit du précédent budget, qui fut de 124 millions.

Et M. Laurent n'a pas hésité à affirmer que ce déficit peut disparaître d'ici à plusieurs années, si l'on ne se départit pas d'une stricte économie, et si l'on est résolu à effectuer des réformes pratiques et à faire disparaître les anciens abus. Il faut, en Turquie, beaucoup de bons gendarmes et beaucoup de bonnes routes. Assurer à tous la sécurité des biens et des personnes, assurer au paysan le transport facile de ses produits à la gare ou au port d'embarquement et aux marchés, voilà les deux points sur lesquels il faut porter tout de suite l'effort. M. Laurent n'a pas dit autre chose. Ce sont les paroles d'un conseiller prudent et avisé, on ne saurait le contester. Il est vrai qu'il a critiqué une politique qui tendrait à développer les dépenses de la marine, alors que le gouvernement turc, en achetant au gouvernement allemand quelques vieux cuirassés, s'est montré peu soucieux de ce conseil. Mais M. Laurent peut-il être suspecté de vouloir affaiblir les moyens de défense de la Turquie ? Nullement, puisqu'il a insisté, se fondant sur l'histoire même de la Turquie, sur la nécessité pour le gouvernement de consacrer à sa « magnifique armée » la part de sacrifices que la Turquie, comme tous les autres pays, est obligée de faire aux besoins impérieux de la défense nationale. C'est là, a-t-il ajouté, qu'est sa véritable force. « L'avenir de la Turquie est sur terre. »

Est-ce là encore une fois un langage subversif et malveillant ?

« Chacun est prêt à aider la Turquie, concluait-il, la France en premier lieu. La France, qui, dès le seizième siècle, a noué avec la Turquie des relations amicales, la France qui, en dehors de l'influence, de la prépondérance que ses recherches, que l'emploi de son activité économique, de sa puissance financière lui ont assurées en Orient, la France qui, depuis quelques mois déjà, lui a donné des preuves de sa bonne volonté, est toute prête à donner encore à la Turquie le concours de ses ingénieurs, de ses administrateurs, de ses savants. Elle est toujours disposée à ouvrir toutes grandes les

portes de ses écoles et de ses grandes administrations aux jeunes fonctionnaires et aux étudiants turcs qui viendront y apprendre les moyens de réorganiser leurs services publics, de développer leur agriculture, de compléter leur outillage national encore si insuffisant. Enfin, la France leur prêtera largement aussi son crédit incomparable. »

Où trouve-t-on dans ces paroles une trace d'hostilité ? C'est donc une légende qu'il convient au plus tôt de dissiper. D'ailleurs, Djavid bey, qui ne paraît pas avoir été étranger à cette légende, a compris le peu de succès qu'il a obtenu en France, puisqu'il a cru devoir céder la place au grand vizir Hakki pacha, dont l'esprit de conciliation a été immédiatement fort apprécié dans les milieux gouvernementaux et financiers.

On peut ainsi espérer que les pourparlers repris avec ce nouveau négociateur aboutiront au mieux des intérêts de tous.

Les groupes financiers semblent avoir remis à notre gouvernement, et plus particulièrement au président du conseil et au ministre des affaires étrangères, le soin de leurs affaires. On ne peut douter, dans ces conditions, que tous les intérêts français seront bien défendus.

Il ne peut d'ailleurs être nullement question de déposséder le groupe financier qui a soumissionné l'emprunt du contrat signé régulièrement avec le ministre des finances. Tout au plus, peut-on l'amener, par voie transactionnelle, à réserver une part au consortium des grandes sociétés de crédit dans une opération qui pourrait, au surplus, être élargie, le ministre des finances turc ayant déclaré que son pays — État et particuliers — aurait à réclamer le concours financier étranger pendant une cinquantaine d'années.

Le gouvernement français, d'autre part, ne peut avoir aucune hésitation sur le caractère de sécurité exceptionnelle que présente la garantie des douanes de Constantinople, affectée au nouvel emprunt. Il devra sans doute se préoccuper seulement des conditions de perception et d'administration de ce gage. Mais, là encore, le contrat signé entre le ministre des finances turc et le groupe financier français prévoit cette objection et y répond dans des conditions qui ne laissent rien à désirer et n'innovent pas en matière d'emprunts ottomans.

Le gouvernement français aura aussi — est-il besoin d'y insister ? — à prendre en considération certaines circonstances politiques ou économiques qu'il voudra faire tourner à son avantage, en profitant de la position que lui crée son rôle d'arbitre. On se rend compte que, de plus en plus, partout, mais en France surtout où l'influence est spécialement d'ordre financier, la formalité d'obtention de la cote pour les emprunts d'État étrangers constitue une arme pacifique des plus efficaces, puisqu'elle permet d'obtenir certains avantages qu'autrefois seules les expéditions militaires pouvaient assurer. La volonté des peuples et les relations internationales des hommes d'affaires tendront de plus en plus à ce que les négociations entre gouvernements ne revêtent qu'un caractère économique et financier.

Espérons donc que les pourparlers aboutiront et que l'emprunt sera contracté en France.

Mais ne convient-il pas, pour en hâter la conclusion, que l'attitude des négociateurs soit bien nette ? Si le gouvernement français demande au grand vizir de formuler par écrit la demande d'admission à la cote du nouvel emprunt, sans préciser auparavant à quelles conditions cette admission lui sera accordée, on comprend que le mandataire du gouvernement turc hésite à acquiescer à cette procédure. Ne serait-il pas, en effet, tout à fait désobligeant pour le gouvernement turc qu'on lui refusât cette admission après l'avoir engagé à en faire la demande formelle, parce qu'il n'aurait pas voulu accepter les conditions de transaction qu'on lui aurait posées ou offertes ? Il semble qu'en matière diplomatique, aucune signature ne doit être donnée avant que les parties contractantes ne se soient mises absolument d'accord sur tous les points. Ce principe est tellement élémentaire, que nous ne doutons pas qu'il n'ait été envisagé par les négociateurs des deux parties.

Enfin, ce n'est pas gêner ni desservir nos négociateurs que de dire combien notre influence grandirait encore en Turquie, surtout après, toute l'agitation créée et entretenue autour de l'opération, si nous ne la laissons pas passer en d'autres mains.

Car il est visible qu'en Angleterre, un groupe financier puissant qui est déjà intervenu en 1909, lors des négociations de l'emprunt turc finalement conclu par la Banque ottomane seule, fait de grands efforts pour s'attirer les bonnes grâces de Constantinople. C'est ainsi que, sous le couvert de la Banque nationale de Turquie, ce groupe vient de faire une avance à court terme importante au gouvernement.

L'emprunt turc
(*Le Temps*, 25 septembre 1910)

Un communiqué du Foreign office dit :

« Si sir Ernest Cassel et la Banque nationale de Turquie s'occupent des négociations de Paris pour un emprunt du gouvernement ottoman, ils ne le font qu'à la pleine connaissance et avec le consentement du Foreign office. » (Havas.)

A L'ÉTRANGER
L'Emprunt turc
(*Le Journal des débats*, 26 septembre 1910)

L'Agence Havas publie, de Londres, un nouveau communiqué d'allure officieuse dont voici la teneur assez singulière :

Londres, le 24 septembre. — On croit savoir que sir Ernest Cassel, dont les vues sont d'accord avec celles du gouvernement anglais, n'a aucune intention de placer un emprunt turc sur le marché britannique. Une solution n'est pas possible avant le 1^{er} octobre, date à laquelle un arrangement conclu entre un établissement de crédit français et la Turquie sera expiré.

Dans les milieux financiers, on estime que le conseil des ministres turc voudrait bien se servir des bons offices de la Banque ottomane si on pouvait trouver le moyen de donner satisfaction aux sentiments de Djavid-Bey envers cette banque.

Hier déjà, l'agence Havas avait publié une note du Foreign Office tendante à ce même but. « Si sir E. Cassel, disait cette note ou du moins la traduction Havas, et la Banque nationale de Turquie s'occupent des négociations de Paris pour un emprunt du gouvernement ottoman, ils ne le font qu'à la pleine connaissance et avec le consentement du Foreign Office. » Or, il convient d'observer que le texte anglais de la note en question, que nous avons trouvé hier soir dans le *Times*, est très différent de cette traduction. La note originale, en effet, porte que si Ernest Cassel et la Banque nationale de Turquie ne feront rien qu'à la pleine connaissance et avec le consentement du Foreign Office : « No action is being taken by sir E. Cassel and the National Bank of Turkey except with the full cognisance and approval of the Foreign Office. » On voit combien le texte diffère de la traduction.

La presse anglaise continue à se réjouir de la tournure prise par les événements. L'*Evening Standard* déclare que les négociations pour céder l'emprunt à la Deutsche Bank ont échoué et qu'il y a toutes les raisons de croire qu'il sera finalement émis à Paris. La *Pall Mall Gazette* remarque que si l'accord des deux gouvernements a été si rapide, c'est que la politique qu'ils poursuivent en Orient est identique. Elle ajoute que

l'Incident a fourni une excellente occasion d'éprouver la solidité de l'Entente cordiale :

« Personne ne songe à porter atteinte à l'indépendance de la Turquie en matière de finance, mais il n'en est pas moins certain que la Turquie est une puissance jeune, qui peut encore recevoir des avis amicaux.

La Turquie, la chose est indubitable, se rapproche de plus en plus de l'Allemagne et de l'Autriche ; il est donc tout naturel que la France soit extrêmement prudente dans ses rapports avec la Turquie. Pour la même raison, l'Angleterre a adopté une attitude exactement semblable. Il est d'ailleurs indiscutable que, dans les circonstances présentes, la moindre apparence de froideur entre les puissances de la Triple entente aurait causé une impression déplorable.

La cause de la France est notre cause, non seulement en raison de nos relations d'amitié, mais aussi lorsqu'elle est conforme aux intérêts de la Turquie et de l'Europe. »

Turquie
LA QUESTION DE L'EMPRUNT
(*Le Journal des débats*, 28 septembre 1910)

Une dépêche Reuter annonce que sir H. Babington Smith, président de la Banque nationale de Turquie, a quitté hier Constantinople, se rendant à Paris et à Londres, « dans l'intention d'établir une entente entre la Porte et le gouvernement français au sujet de l'admission de l'emprunt ottoman sur le marché de Paris. Avant de partir, il aurait eu un long entretien avec Djavid Bey. D'autre part, un communiqué Havas de Constantinople, dit que « dans les milieux touchant de près au ministère des finances, on prétend qu'une entente avec la France sur la question de l'emprunt ne serait pas absolument impossible ».

Mais le communiqué ajoute qu'il ne sera pris de décision définitive qu'après le retour du grand vizir Hakki Pacha ; ce dernier, qui est arrivé hier soir à Vienne, est attendu à Constantinople pour jeudi. Enfin un télégramme de Constantinople au *Daily Telegraph* assure que Hakki Pacha a recommencé ses négociations avec la Banque ottomane et que ces négociations auraient été, cette fois, engagées dans des conditions plus favorables que les précédentes, « et seraient destinées à le devenir plus encore au cas où Djavid Bey donnerait sa démission ».

BANQUE OTTOMANE
(*Le Temps*, 11 janvier 1911)
(*Le Sémaphore algérien*, 1^{er} mars 1911)

Vienne, 14 janvier.

Le bruit se répand qu'une fusion de la Banque ottomane et de la Banque nationale de Turquie s'opérera.

Banque nationale de Turquie
(*Le Journal des finances*, 21 janvier 1911)

Sir Babington Smith, directeur de la National Bank of Turkey, fondée par Sir Ernest Cassel, vient de se rendre à Londres. On dit que ce voyage est motivé par un certain

nombre de questions à régler entre les groupes anglais et la Turquie, notamment en raison de la retraite de Sir Ernest Cassel, par les modifications qui devront être apportées aux rapports de celui-ci avec la National Bank [of Turkey].

VALEURS TURQUES
Banques, établissements de crédit
BANQUE NATIONALE DE TURQUIE
(*Le Journal des finances*, 9 décembre 1911)

LA Banque nationale de Turquie a été fondée en 1909 par un groupe de personnalités turques et anglaises, parmi lesquelles ont été choisis les membres du conseil d'administration. La forme de la société est anonyme et elle est régie par les lois ottomanes.

Le but de cette banque, dont la durée est à 99 ans, est de favoriser, notamment dans les limites de l'empire ottoman, le développement du commerce, de industrie nationale, de l'exploitation des mines, des travaux d'utilité publique et de contribuer ainsi à la mise en valeur des productions naturelles et autres.

Le siège social a été établi à Constantinople ; la création de succursales et d'agences fait partie des droits de la société.

Le capital social est de 1.100.000 livres turques ou 1.000.000 de livres sterling, soit 25 millions de francs, entièrement versés ; il est divisé en cent mille actions de 11 ltq. ou 10 liv. st. Ce capital peut être porté à 3.300.000 liv. tq. ou 3.000.000 liv. st., sur proposition du conseil d'administration approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires. Toutefois, avis doit être donné au gouvernement impérial (art. 5 des statuts)

Conformément à l'article 16, les recettes nettes après règlement de tous frais et charges seront réparties ainsi :

1° 10 % au fonds de réserve jusqu'à concurrence du quart du capital.

2° La somme nécessaire à servir 5 % d'intérêt aux actions.

3° Facultativement, la création d'une réserve extraordinaire.

Ensuite sur le solde :

10 % au conseil d'administration ;

5 % au comité consultatif ;

22 1/2 % aux parts de fondateur ;

62 1/2 % aux actionnaires.

*

* *

L'avant-dernier exercice s'est clôturé par perte ; mais celui qui a pris fin au 31 décembre 1910 a laissé un solde de 13.573 liv. tq. ainsi qu'il résulte du bilan que la société a bien voulu nous communiquer :

Bénéfices bruts de l'exercice 1910		48.591 07 1/4
Frais généraux à Constantinople et Londres d'entreprises	26.533.84 1/2	
Frais d'études d'entreprises d'utilité publique	3.765.06 3/4	
Amortissement du mobilier 20 %	510.45	
Amortissement des frais de 1 ^{er} établissement 20 %	1.688.96	
		32.498.32 1/4
Reste		16.092 75
Déduction de la perte de l'exercice précédent		2.519.13 1/2
Solde		13.578.61 1/2

Le dernier exercice a été une période d'organisation, les opérations régulières n'ayant commencé qu'en juin.

Le résultat a été satisfaisant, bien que les finances de l'État n'aient pas favorisé des opérations étendues.

L'émission de l'emprunt municipal de Constantinople se montant à 1 million de liv. tq. a été pour la Banque nationale de Turquie un excellent début. D'ailleurs, les entreprises d'utilité publique lui ouvrent un large champ d'initiative et d'activité.

Bilan au 31 décembre 1910 (liv. tq.)

ACTIF	
Espèces en caisse et en banque	52.796 67
Avances, reports, comptes courants, débiteurs divers	666.242 36
Effets à recevoir	331.903 31
Valeurs diverses en portefeuille : 2.860 58	
Mobilier : 510 45	
Moins amortissement : 510 45	
	2.350 14
Frais 1 ^{er} établissement : 8.444 81	
Moins amortissement : 1.688 96	
	6.755 85
Actionnaires : versements non appelés	825.000 00
	1.885.520 95
PASSIF	
Capital	1.100.000 00
Dépôts comptes courants, créditeurs divers	763.600.92 50
Effets à payer	6.098 65
Réescompte du portefeuille	2.247.70
Profits et pertes	13.573.61 50

COMPTE PROFITS ET PERTES (liv. tq.)

DOIT	
Solde reporté au 31 décembre 1909	2.509.13 50
Frais d'études	3.765.06 75
Frais généraux	26.533.84 50
Amortissement mobilier et frais 1 ^{er} établissement	13.573.61 50
Solde	13.573.61 50
	48.591.07 25
AVOIR	
Bénéfices bruts exercice 1910	48.591.07 25

Banque ottomane
(*Le Journal des finances*, 17 février 1912)

Le ministre des finances de l'Empire ottoman vient d'adresser à la Banque ottomane une lettre dans laquelle il reconnaît le point de vue de cette dernière dans la question, des bons du trésor placés par la Banque nationale de Turquie. La Banque ottomane accepterait une transaction avec la Banque nationale de Turquie et en compensation, il serait procédé à la solution du litige existant au sujet des Mines d'Héraclée.

[Participation dans la Banque de Salonique]

(*Le Journal des finances*, 11 juillet 1914)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_de_Salonique.pdf

La Banque de Salonique est relativement ferme. Le capital va être porté de 20 à 25 millions ; l'augmentation est souscrite par le groupe anglais de la Banque nationale de Turquie, qui se rend acquéreur des nouvelles actions au prix de 110 francs, soit avec une prime de 10 %.

National Bank of Turkey
Banque nationale de Turquie
(*Les Documents politiques*, février 1935)

[59] Un autre fait est certain : c'est que M. Gulbenkian, qui avait été naturalisé anglais en 1902, était devenu, bien avant la guerre, un de ces « animateurs de la politique internationale », plus ou moins secrets, que — comme nous l'avons signalé — les « Maîtres du Monde » ou la « Puissance inconnue » [Deterding (Royal Dutch-Shell)] savent aller chercher partout où besoin est.

Cela est si vrai que c'est lui que, au lendemain de la révolution jeune turque, les intrigues anglaises utilisèrent en vue d'éliminer de la Turquie et des affaires turques, l'influence française qui devenait là-bas de plus en plus prépondérante.

En effet, l'influence anglaise en Turquie reposait précédemment sur la Banque impériale ottomane, bien que celle-ci ait été fondée par parts à peu près égales entre la France et l'Angleterre ; mais, peu à peu, le nombre des actions de la banque, détenues par des Français, s'était graduellement accru, en même temps que le groupe des administrateurs de la Banque impériale ottomane, résidant en France, et connu sous le nom de « Comité de Paris », manifestait une initiative très personnelle.

En outre, le gouvernement Jeune-Turc n'était pas, pour diverses raisons, sans avoir, à ses débuts, une certaine sympathie pour la France, sympathie qui évolua d'ailleurs assez rapidement à la fois et précisément par suite de diverses intrigues anglaises et allemandes — et aussi par certaines exigences exagérées de groupements financiers français — dans un sens défavorable.

C'est alors que, par l'intermédiaire d'un de ses plus actifs agents financiers, Sir Ernest Cassel, la « Puissance inconnue » anglaise décida de constituer, en Turquie, un nouvel organisme bancaire qui prit le nom de Banque nationale de Turquie, et qui, bien que créée en avril 1909 sous le régime de la nationalité turque, était, en réalité, sous le contrôle absolu de l'Angleterre, son capital d'un million de livres sterling y ayant été souscrit. En outre, le directeur de la banque était anglais — Sir H. Babington Smith — et six de ses administrateurs, résidant à Londres, formaient un comité ayant, en fait, pouvoir de direction absolu.

[60] Au surplus, l'intervention de la « Puissance inconnue » dans la Banque nationale de Turquie a été reconnue, officiellement, par Sir Edward Grey, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui, recevant, au mois de mars 1910, lord Brassey et lord Ronaldshay — venus sonder le Foreign Office en faveur du projet anglais de chemin de fer Homs-Bagdad — déclara à ses solliciteurs que « Sir Cassel était l'homme qu'il voudrait voir soutenir « l'affaire d'Homs-Bagdad », car, ajouta-t-il, le « fondateur de la Banque nationale de Turquie [Sir Ernest Cassel] représentait des intérêts financiers anglais d'un caractère permanent »².

N'était-ce pas là une suggestive expression ?

Et c'est à l'occasion de la même affaire que nous avons rencontré une preuve aussi formelle du rôle de la Banque Rothschild, à l'égard de la « Puissance inconnue ».

En effet, par suite de circonstances quelque peu obscures, si la Banque nationale de Turquie avait toute la sympathie du gouvernement Jeune-Turc, Sir Cassel, ne resta pas longtemps lui-même *persona grata* à Constantinople, et lorsque, sous ce prétexte, diverses oppositions se manifestèrent contre la participation de la Banque nationale de Turquie au projet du Homs-Bagdad, Sir Edward Grey, qui avait montré l'intérêt que présentait l'affaire pour la « Puissance inconnue », proposa de remplacer Sir Cassel et sa banque par... les Rothschild !

Revenons, maintenant, à la Banque nationale de Turquie, qui, bien qu'elle n'eût — malgré son titre — aucun privilège d'État et qu'elle eût été créée, officiellement tout au moins, pour ne se livrer qu'à de simples opérations commerciales, n'était pas sans manifester, presque au lendemain de sa création, que son but réel était de se substituer à la Banque impériale ottomane, ou, pour le moins, d'en partager les privilèges.

L'Angleterre avait, d'ailleurs, toutes les cartes dans son jeu. En effet, M. Gulbenkian venait d'être nommé conseiller financier près l'ambassade de Turquie à Londres, par Djavid Bey qui, ayant joué un rôle actif dans la révolution jeune-turque de juillet 1908, et ayant fait partie du petit noyau de conspirateurs qui avaient le plus efficacement coopéré à la chute de l'ancien régime [61] turc, avait été appelé au ministère des

² Lettre de Lord Ronaldshay en date du 21 mars 1910.

Mais alors, on se trouverait là en face d'un « cas » particulièrement frappant, si — comme le prétendait M. Briand devant la Commission des affaires extérieures, le 11 juin 1920 — Sir Ernest Cassel, malgré son rôle dans les services politiques et diplomatiques secrets anglais et malgré ses relations étroites avec le roi Edouard VII, était resté un agent secret de l'influence allemande. Et, il faut bien le dire, certaines phases assez équivoques de son activité ne seraient pas sans le laisser supposer !

Et, le plus curieux, c'est qu'il semble qu'à peu près à la même époque, les services secrets anglais avaient trouvé, en Allemagne, un collaborateur identique à Sir Ernest Cassel quoique d'un échelon hiérarchique un peu inférieur. Nous voulons parler de M. Huguenin, connu particulièrement comme directeur des Chemins de fer d'Anatolie. [...]

Ainsi, malgré les événements les plus graves, ce sont toujours les mêmes noms et les mêmes groupes que l'on retrouve dans l'activité de la « Puissance inconnue » anglaise.

Finances du pouvoir jeune-turc lorsque celui-ci constitua, en 1909, son premier cabinet³

Aussi, dès la fondation de la National Bank of Turkey (Banque nationale de Turquie) fit-on réserver à M. Gulbenkian un poste d'administrateur de la banque.

C'était là, d'ailleurs, une bonne précaution, et lorsque Sir Ernest Cassel devint moins sympathique au gouvernement Jeune-Turc, il ne semble pas que l'étoile de M Gulbenkian en ait personnellement pâli.

Aussi bien, celui-ci favorisait-il les intérêts anglais dans la mesure même de son obédience à la « Puissance inconnue ». Il ne fut pas étranger, en effet, aux transactions effectuées par le gouvernement turc — en violation formelle des privilèges de la Banque impériale ottomane — avec la Banque nationale de Tur- [62] que spécialement à l'occasion de l'emprunt contracté, fin 1911 [1910 ?], auprès de celle-ci et de la Banque de Salonique, passée récemment sous le quasi-contrôle total d'un groupe français au sein duquel Sir Ernest Cassel avait une influence puissante, emprunt qui souleva les protestations les plus vives du « Comité de Paris » de la Banque impériale ottomane.

Or, M. Boppe, alors chargé d'affaires de France à Constantinople, rendant compte à M. Poincaré, ministre des Affaires étrangères, d'une de ses démarches à ce sujet, écrivait — dans sa lettre du 12 février 1912 — que le ministre turc ne dissimulait pas le moins du monde que c'était M. Gulbenkian lui-même qui, de Londres, conseillait au cabinet turc de ne rien faire avec la Banque impériale ottomane, et, s'il notait « l'acharnement que mettait la Banque nationale de Turquie à se créer un rôle à côté de la Banque impériale ottomane », il ne marquait pas moins l'impossibilité de revenir sur le fait accompli.

En effet, il était bien difficile au gouvernement français d'appuyer fermement le comité de Paris de la Banque impériale, car le groupe Cassel-Gulbenkian s'était associé, on l'a vu, pour l'opération critiquée, à la Banque de Salonique, contrôlée par un autre groupe français (la Société Générale).

En fait, l'accord se fit, plus tard, entre les deux banques « turques », mais ce fut au détriment de l'influence française. La Banque impériale ottomane rentra dans le giron de l'influence anglaise, et, dès lors, le rôle de la Banque nationale de Turquie devint plus discret, mais sans cesser, pour cela, d'être inspiré par l'Angleterre. Dans toutes les affaires auxquelles la Banque nationale de Turquie s'intéressa alors — Société ottomane des eaux du Liban, Société des transports fluviaux en Orient, concession du port de Sasoum, emprunt de la Ville de Constantinople, irrigations en Mésopotamie —, dans toutes, la National Bank of Turkey favorisait le développement de l'influence anglaise, lorsque même elle ne menait pas directement la bataille contre les intérêts français.

Pourtant, les guerres balkaniques n'avaient pas favorisé le développement commercial de la banque. Fin 1912, les comptes de dépôts ne s'élevaient qu'à 1.200.000 livres turques, contre 2.230.000 livres turques fin 1911 ; en 1913, ils baissèrent jusqu'à 826.500 livres turques.

Il ne restait plus, en réalité, à la Banque nationale de Turquie qu'une seule richesse : ses intérêts dans diverses affaires de Mésopotamie et particulièrement sa participation dans une société spéciale, la Turkish Petroleum, constituée, d'ailleurs, avec la Deutsche Bank, et lorsque, au début de 1914, cette participation fut transférée, par Sir Cassel et M. Gulbenkian, à la D'Arcy Anglo-Persian Oil, il ne resta plus à la Banque nationale de Turquie aucun patrimoine intéressant, ce qui n'empêcha pas Sir Cassel de suggérer d'en faire reprendre la suite par le groupe français à laquelle la B.N.T. s'était associée en 1911 : la Banque de Salonique, mais nullement, comme on pourrait le penser, pour favoriser les intérêts français.

Tout au contraire ! Si, en effet, la Banque de Salonique devait recevoir les intérêts turcs de la Banque nationale de Turquie, elle s'obligeait, de son côté, à rétrocéder ses agences hors Turquie à d'autres établissements qui, comme la Banque balkanique, par

³ Archives du ministère français des Affaires étrangères. Note de la Direction des affaires politiques et commerciales sur Djavid Bey, en date de mars 1913.

exemple, étaient sous le contrôle de l'Autriche-Hongrie, et de telle sorte que les projets envisagés, à ce propos, par Sir Ernest Cassel, étaient très favorables à l'influence austro-allemande, malgré qu'on assurât que le contrôle de la Banque balkanique dut être acquis par le groupe de la Société Générale.

Le caractère exact de l'opération avait été révélé, dès les premières tractations, par M. Dumaine, notre ambassadeur à Vienne, et il est incontestable que, tant dans sa lettre du 15 janvier 1913 que la note jointe à cette lettre, étaient éminemment suggestives.

D'autant plus qu'on se rend compte aisément que la rivalité financière qui pouvait naître à nouveau entre la Banque impériale ottomane, repassée sous l'égide anglaise, et le groupe français de la Banque de Salonique était susceptible de créer des conflits d'influence entre les deux pays et, par conséquent, de refroidir singulièrement les relations d'amitié existant alors entre la France et l'Angleterre.

[63] Et si nous ajoutons que ces tractations se poursuivirent fin 1913 et début de 1914, on reconnaîtra aisément l'importance considérable qu'aurait eu, à l'époque, un attiédissement de l'Entente Cordiale, et l'avantage qu'en aurait tiré la politique allemande.

Si bien que, comme il est vraisemblable que les services diplomatiques anglais n'ignoraient rien des agissements de Sir Ernest Cassel, on ne peut que s'étonner de voir qu'on soit resté aussi aveugle, à Londres, sur le double jeu que jouait alors Sir Cassel en faveur de l'Allemagne.

*
* *

Mais M. Gulbenkian avait, entre temps, et par ailleurs — toujours par l'intermédiaire de la Banque nationale de Turquie — bien travaillé pour l'Angleterre, à propos de ce qui devait devenir les fameux « pétroles de Mossoul »

C'est que, en effet, en 1910-1911, il n'y avait pas moins de trois groupes internationaux se disputant les concessions de l'actuel Iracq : d'une part, la Deutsche Bank, qui tirait ses droits des contrats de concessions du chemin de fer de Bagdad de 1903 ; d'une autre, l'Anglo-Persian Oil, société anglaise à laquelle M. d'Arcy avait apporté des concessions obtenues par lui en 1906, et par ailleurs, le groupe Royal Dutch Shell dans l'intervention duquel M. Gulbenkian n'était pas étranger (rappelons que, depuis 1900 environ, il était le « collaborateur » de M. Deterding, dans ce groupe), et qu'il avait inspirée pour que, en toutes éventualités, l'influence anglaise restât prépondérante dans l'affaire.

Aussi bien, M. Gulbenkian avait eu l'habileté de se faire transférer personnellement certains droits de concessions, et dès janvier 1911, en accord avec Sir Ernest Cassel et la Banque nationale de Turquie, il avait constitué une société spéciale : l'African and Eastern Concessions Limited, au capital de 50.000 livres sterling, dont le président était Sir Henry Babington Smith, alors directeur de la Banque nationale de Turquie, et dans laquelle il s'était associé la Deutsche Bank.

Les compétitions internationales se poursuivirent jusqu'en 1912, mais — comme devait le dire, plus tard, M. Ernest Mercier, l'un des futurs associés de la Turkish Petroleum — « étant donné l'importance des groupes en présence, il devenait chaque jour plus évident que la politique la plus sage était d'obtenir la fusion des intérêts antagonistes.

C'est à M. Gulbenkian et à Sir Ernest Cassel, ajoutait M. Mercier, que revient l'honneur d'avoir réalisé progressivement cette fusion. »

Sous les auspices de Sir Ernest Cassel, l'African and Eastern Concessions Ltd. avait été transformée, en 1912, en société allemande, au titre suggestif de Turkish Petroleum Gesellschaft, dans laquelle entraient, avec la Banque nationale de Turquie, la Deutsche

Bank et l'Anglo-Saxon Petroleum (représentant le groupe Royal Dutch) avec des participations respectives de 50 % pour la première société et de 25 % pour chacune des deux autres.

Le groupe d'Arcy-Anglo-Persian Oil, représentant les intérêts anglais directs, semblait donc écarté, mais ce n'était qu'une illusion pour ne pas soulever du côté allemand — au moment où l'Angleterre paraissait se désintéresser officiellement du chemin de fer de Bagdad — des inquiétudes dangereuses, et M. Gulbenkian allait bientôt révéler ses remarquables qualités diplomatiques en parvenant — moins de deux ans après — à faire transférer au groupe d'Arcy-Anglo-Persian, le contrôle absolu de l'affaire.

En effet, l'accord du 19 mars 1914, réorganisait la Turkish Petroleum, en faisant une société anglaise, dans laquelle les participations respectives des associés étaient ainsi fixées :

- 50 % au groupe D'Arcy.
- 25 % à l'Anglo-Saxon Petroleum ;
- 25 % à la Deutsch Bank.

La Banque nationale de Turquie avait donc disparu, mais les conditions de la réorganisation étaient fort suggestives. Les actions détenues par la Banque nationale de Turquie avaient été réparties par moitié à ses deux co-associés (l'Anglo-Saxon Petroleum et la Deutsche Bank, mais le capital de la Turkish Petroleum avait été porté de 80.000 à 160.000 £ et les 80.000 actions nouvelles avaient été remises au groupe D'Arcy qui, sur les huit membres du conseil d'administration, en avait quatre, tandis que les deux autres sociétés n'en avaient chacune que deux.

En réalité, l'influence de l'Angleterre était absolument prépondérante dans la nouvelle Turkish Petroleum, puisqu'elle y disposait de 70 % du capital et de six administrateurs — dont M. Gulbenkian — sur huit.

Le rôle important de M. Gulbenkian dans ces négociations était révélé par le fait qu'il lui était reconnu une participation de 5 % qui lui fut remise par moitié par chacun des groupes d'Arcy et Anglo-Saxon Petroleum.

De même, le caractère réel de l'accord intervenu était précisé par l'intervention à la signature de Sir Edward Crowe, ministre plénipotentiaire au nom de la Grande-Bretagne, et du baron von Kuhlmann, conseiller à l'ambassade allemande de Londres, au nom des intérêts allemands. C'est M. Deterding qui y représenta le groupe Royal Dutch Shell.

Et c'est alors la Banque nationale de Turquie ayant cessé d'être utile, que M. Gulbenkian et Sir Cassel pensèrent, nous l'avons dit, à s'en débarrasser « en faveur » du groupe français de la Banque de Salonique, mais l'entrée de la Turquie dans la guerre devait empêcher cette opération.

L'action de M. Gulbenkian en cette affaire, montre clairement qu'il avait une influence très particulière et qui n'était pas due seulement à ses bonnes relations avec le gouvernement Jeune Turc.

En effet, il avait ainsi minorisé l'influence allemande dans la question des pétroles de Mossoul (25 % contre 75 % d'intérêts anglais) et ce, au moment même où la Turquie resserrait ses liens d'amitié avec l'Allemagne.

D'autre part, s'il n'avait été qu'un simple « collaborateur » — même à un degré hiérarchique élevé — de M. Deterding, c'est au groupe de celui-ci qu'il aurait dû, logiquement, faire obtenir le contrôle de l'affaire. En favorisant la D'Arcy-Anglo-Persian, M. Gulbenkian montrait ainsi clairement que sa situation au groupe Royal Dutch Shell était autre que celle qu'on lui accordait officiellement ; il précisait aussi qu'il se préoccupait davantage des intérêts purement anglais, le gouvernement anglais — ou, plus exactement, la « Puissance Inconnue » — étant intéressée à l'Anglo-Persian Oil, comme il devait l'être démontré plus tard.

.....
Aussi bien, les pourparlers relatifs à ces questions [pétroles de Mossoul, chemin de fer de Bagdad] eurent-ils un caractère si spécial, que presque dès leurs débuts, l'ambassadeur français à Constantinople, M. Bompard, signalait à M. Pichon — ministre des Affaires étrangères — dans sa lettre du 20 mai 1913, que les négociations engagées entre l'Angleterre et la Turquie en vue d'une entente sur les questions qui touchaient au golfe Persique, se poursuivaient à Londres et « sans la participation active de l'ambassadeur anglais à Constantinople ».

Et confirmant, par ailleurs, ce que nous disions plus haut, du rôle spécial de Sir Ernest Cassel et du caractère anti-français des accords ainsi négociés, le même diplomate avait déjà écrit, dans sa lettre du 8 mars 1913, les intéressantes réflexions suivantes :

« On annonce à Constantinople que Sir Ernest Cassel se propose de venir ici à la conclusion de la paix en vue de s'occuper de la liquidation de la situation financière de la Turquie ; on ne cache pas qu'il aurait l'intention de prendre la direction des opérations de crédit que cette liquidation comporte, et, d'une façon générale, de secouer, en s'associant aux banques allemandes, l'hégémonie de la finance française et de la Banque ottomane dans les affaires turques. J'ignore ce que ce bruit a de fondé, mais il répond si bien à l'attitude prise par Sir Ernest Cassel en Turquie depuis qu'il y a créé la National Bank of Turkey, que je crois devoir le signaler à Votre Excellence pour information et contrôle.

Tandis que la diplomatie anglaise fait preuve à Constantinople d'une loyauté parfaite à notre égard, et que, sur le terrain politique, la France et l'Angleterre marchent toujours en parfait accord en Turquie, il en est tout autrement dans le domaine des affaires financières et des affaires industrielles qui dépendent de la finance ; le malheur veut que ces affaires soient, en ce qui concerne l'Angleterre, entre les mains de deux hommes dont l'hostilité contre tout ce qui est français est la principale caractéristique : Sir Ernest Cassel à Londres et Sir Adam Block (directeur de la N. B. of T. en 1913) à Constantinople. C'est pour le fonctionnement de l'Entente cordiale en Turquie, un véritable fléau ; il serait bien à désirer que la Banque ottomane reprit sur le marché de Londres la place qu'elle y occupait autrefois et qui lui revient de droit, et que le Syndicat des English Bondholders choisît pour le représenter au conseil de la Dette publique ottomane un personnage qui ne soit pas pour nous un adversaire systématique. »

Ainsi, M. Bompard ne savait pas encore que le double jeu de l'Angleterre qu'il dénonçait, était voulu, et il n'avait pas compris que si l'opposition systématique du groupe Cassel-Gulbenkian dépassait en puissance celle de la diplomatie officielle anglaise, c'est qu'elle émanait d'une influence supérieure, qu'elle représentait — suivant l'expression si remarquable de Sir Edward Grey — « des intérêts anglais d'un caractère permanent » ! Et le moins curieux n'est pas de voir M. Bompard suggérer de laisser la Banque impériale ottomane repasser sous l'influence prédominante anglaise, avec l'espoir que les intérêts français en seraient moins combattus.

Quelle naïveté et quelle ignorance des réalités !

Mais, aussi anti-français que les accords générés par Sir Cassel pussent être, il n'empêche qu'ils favorisaient étrangement l'influence et les intérêts allemands, et que ce furent les négociations personnelles de M. Gulbenkian qui, par l'intermédiaire de la Turkish Petroleum, rétablirent peu à peu la primauté de l'influence anglaise dans la région de Mossoul.

Au surplus, il est un critérium, indiscutable du rôle personnel de M. Gulbenkian dans l'affaire des Pétroles de Mossoul : c'est que, dès 1912, il lui fut reconnu un droit à une participation de 5 % dans les intérêts de la Turkish Petroleum, et le caractère « national » — si nous pouvons user de cette expression — se révèle non moins clairement si nous rappelons que ce furent sur les deux participants anglais — Anglo-Saxon Petroleum et D'Arcy Anglo-Persian Oil — que cette participation fut prélevée par

moitié sur chacun.

Émanant des intérêts anglais, cette participation montrait bien ainsi qu'elle récompensait — on rémunérait — des services rendus à l'influence anglaise.